

Togocom **ENTREZ DANS LE FUTUR 5G**

XIAOMI MI 10 LITE 5G

60Go + **KIT Offert** = **144500** FCFA

Valable 30jrs **299 000 F**

TOGOCOM CHANGE POUR VOUS

Bonus 60Go compatible sur 5G, 4G et 3G. Offre valable jusqu'au 31 août 2021

togocom.tg

N°726 du 28 Juillet 2021/Prix: 250 Fcfa

LE MESSAGER

Hebdomadaire Togolais d'Informations Générales et de Publicités

Site: www.lemessenger-actu.com

OTR
ORIGINE TOGOLAISE DES RECHERCHES

#COFS

Il est institué pour les commandes publiques, un quitus fiscal et une attestation de régularité fiscale. Ces actes sont exceptionnellement soumis à l'apposition d'un timbre fiscal de 500F.

+228 90 98 41 01



Le Chef de l'Etat, Faure Gnassingbé

Togo : Feuille de route gouvernementale 2020-2025

FAURE FIXE DES OBJECTIFS À COURT TERME

Le gouvernement togolais s'est donné 2 jours de réflexion, du 25 au 26 juillet 2021, en vue de faire une évaluation des projets prioritaires contenus dans la feuille de route 2020-2025. Les travaux qui se sont tenus à Kara ont été présidés par le Chef de l'Etat Faure Gnassingbé.

Lancés en octobre 2020, juste après la formation

du gouvernement Dogbé, les projets contenus dans la feuille de route Togo 2025 sont conçus autour d'une vision commune et ambitieuse. Il s'agit de la construction d'un Togo en paix, d'une nation moderne avec une croissance économique inclusive et durable. Cette feuille de route se décline en trois axes stratégiques et a 10 ambitions.

C'est dans cette optique qu'un portefeuille de 42 projets et réformes prioritaires a été défini afin d'accompagner la nouvelle vision et les nouveaux axes stratégiques du pays. Depuis le lancement de cette feuille de route quinquennale, des avancées sont déjà enregistrées dans sa mise en œuvre. D'où la rencontre de Kara pour savoir ce qui est fait, ce qui reste à faire et éventuellement réfléchir sur les difficultés rencontrées.

Ainsi, les membres du gouvernement sous la haute direction du chef de l'Etat ont pu faire le point des réalisations en faisant la lumière sur les succès et les défis rencontrés. L'objectif est donc d'accélérer la mise en œuvre des projets afin d'atteindre les ambitions assignées.

Le chef de l'Etat qui a salué l'engagement des membres du gouvernement, a promis agir encore plus pour une accélération des grands projets de développement.

(Suite pages 3 & 7)



Petrolegate (Pages 6&7)

LES PRESTIDIGITATEURS ONT LAMENTABLEMENT ÉCHOUÉ

Dans un précédent article relatant le fil nauséabond du montage grossier qu'est le dossier Petrolegate, nous écrivions que les « contorsions n'ont pas prospéré ». Il

s'agissait pour nous de permettre à nos lecteurs très demandeurs et pointilleux sur ce dossier, la soif d'en savoir plus, de mieux saisir tous les contours mêmes les plus

« Trading » INQUIÉTUDE AUTOUR DU COMITÉ DE SUIVI...

(Page 2)

Trading

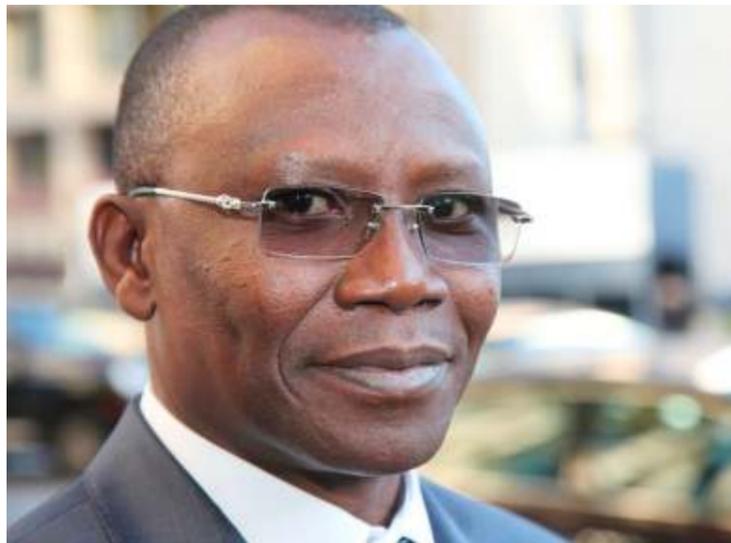
INQUIÉTUDE AUTOUR DU COMITÉ DE SUIVI...

Après avoir ordonné en mars dernier, l'arrêt immédiat des activités des sociétés illégales de placement à risque, et sommé ces dernières de rembourser leurs clients, le ministre de l'économie et des finances Sani Yaya va maintenant suivre de près ces opérations. A travers un arrêté pris il y a quelques jours, le ministre annonce la création d'un "Comité chargé de faire le suivi des remboursements aux investisseurs et adhérents".

Composé de représentants de diverses institutions (Trésor, inspection générale des finances, Bceao entre autres), et présidé par le Secrétaire Général du ministère, le comité créé a pour mission "d'organiser des rencontres avec les responsables des structures concernées, d'effectuer des missions de vérification, d'évaluer leurs situations financières et patrimoniales, et d'arrêter les modalités de remboursements".

Un rapport mensuel sera produit au ministre de l'économie sur les actions entreprises ou envisagées, les résultats obtenus ou attendus, et les difficultés rencontrées, si l'on en croit les termes du communiqué pris à cet effet.

Une fois la mission et la



Ministre Sani Yaya des finances

composition du Comité connue, la réaction des victimes contactées est de plusieurs ordres.

La mission qui est assignée au comité créé par le ministère de l'économie et des finances est d'organiser des rencontres avec les responsables des structures concernées pour trouver les modalités de remboursement des fonds. Ce comité aura également à effectuer des missions de vérification des structures concernées afin d'évaluer leur situation financière et patrimoine pour définir les modalités de paiements aux investisseurs.

La démarche du ministre rejoint un souhait des victimes qui notent une satisfaction de cette revendication.

« Effectivement, nous avons eu à faire des démarches vers nos autorités et suite à nos

démarches, nous avons finalement remarqué que notre ministre a prêté oreille attentive à nos cris et doléances. C'est pour cela qu'il a fait sortir ce communiqué où il dit avoir créé un comité de suivi pour le remboursement des investisseurs dans les histoires de trading », a indiqué Mme Ayaba Sahada porte-parole des victimes de la société de trading CACESPIC-IF.

Même avis avec Silvain, une autre victime qui a salué l'idée de la mise en place d'un comité pour le remboursement des capitaux des investisseurs qui sont victimes d'arnaque dans les sociétés de Trading.

Mais les victimes trouvent qu'il y a des soucis dans la démarche. Il s'agit de leur représentation au sein du comité.

En effet, selon la

composition du comité, on peut y voir un représentant de la Direction générale des études et analyses économiques, un représentant du Trésor et de la comptabilité publique, un représentant de la BCEAO et un représentant de l'Inspection générale des finances. Pour le renforcement de ce comité, la Cellule d'appui et de suivi des institutions de microfinance, d'épargne et de crédit (CASIMEC) et la Cellule juridique du Ministère de l'Economie et des finances sont également représentées. Mais aucune victime ou d'un représentant.

« Maintenant que le comité est mis en place, nous avons remarqué qu'il est incomplet d'autant plus que nous les victimes nous n'en faisons pas partie. Le domaine sur lequel ils veulent faire l'enquête, est un domaine compliqué alors il faudrait que nous les victimes, leur montrions ce que l'on savait et ce qui s'est passé et autres. Donc le comité n'est pas au complet, il faut que nous les victimes soyons aussi représentées, donc c'est cela, nous implorons », fait savoir Mme Ayaba Sahada.

Serge, une des victimes est aussi perplexe sur la garantie de la sincérité du travail qui sera fait par le

comité mis en place par le Ministre si des représentants, des souscripteurs ne participent pas au processus.

« Cela donne l'impression comme si le Ministre ne souhaite pas un travail sérieux ou bien même est sous l'influence des responsables des sociétés de trading », a-t-il indiqué. Pour lui, si les responsables de trading n'ont pas obéi au ministre en se soumettant à son communiqué du 26 mars 2021, comment obéiront-ils à un comité, dont, sont absents les représentants des concernés?

Dans le communiqué du ministre qui met en place le comité, il a été aussi question des rapports mensuels. Certains pensent que de cette manière, le travail prendra plus de temps et finira par fatiguer.

Depuis que le constat a été fait sur le danger que représentent ces sociétés de placement illicites la mise en garde leur a été adressée. Mais malgré ces mises en garde, certaines ont continué allègrement leur travail. Il est temps que le gouvernement fasse cesser cette pagaille. D'où la démarche salutaire du ministre Sani Yaya.

Germain DOUBIDJI

OTR COMMUNIQUÉ RELATIF À LA DÉLIVRANCE DES DOCUMENTS FISCAUX

L'Office Togolais des Recettes informe les contribuables et ses partenaires, du rétablissement de ses délivrance des documents fiscaux après quelques heures de services de perturbations enregistrées. Ces perturbations dues à une panne technique ont

également affecté le bon fonctionnement du Centre de Formalités des Entreprises dont les prestations ont effectivement repris dans la matinée de ce mardi 27 juillet 2021.

L'Office Togolais des Recettes présente ses excuses à tous ses usagers pour les éventuels

désagréments subis et les rassure de la fluidité de toutes ses prestations.

Fait à Lomé, le 27 juillet 2021

Le Commissaire

Général Philippe Kokou B. TCHODIE

Togo : Feuille de route gouvernementale 2020-2025 FAURE FIXE DES OBJECTIFS À COURT TERME

« Notre objectif est d'accélérer la mise en œuvre des projets afin d'atteindre les ambitions de la feuille de route », a fait savoir Faure Gnassingbé.

Faisant d'une pierre deux coups, un conseil des ministres a été tenu en marge du séminaire hier mardi 27 juillet 2021. La situation de la pandémie et la vision sur le reste des projets à mettre en œuvre ont été entre autres points évoqués.

Le chef de l'Etat a profité de l'occasion durant ce conseil pour fixer des objectifs à court terme à atteindre avant le prochain séminaire.

Mais d'une manière globale, le conseil a constaté une bonne appropriation de la feuille de route et une dynamique de mise en œuvre collégiale.

LM

COMMUNIQUE DU GOUVERNEMENT

1. Le Gouvernement a eu du samedi 24 juillet au lundi 26 juillet à Pya, sous la présidence de Son Excellence Monsieur Faure Essozimna Gnassingbé, Président de la République, plusieurs activités :

A. LE CONSEIL DES MINISTRES

2. Le conseil des ministres s'est réuni ce samedi 24 juillet 2021 sous la présidence de Son Excellence Monsieur Faure Essozimna Gnassingbé, Président de la République.

3. Le conseil a examiné trois (03) projets de décret, écouté cinq (05) communications et un (1) compte rendu.

I. AU TITRE DES PROJETS DE DÉCRET,

1. Le Conseil a examiné un premier projet de décret portant réglementation des opérations de transbordement en mer.

2. Les opérations de transbordement en mer se sont développées dans notre pays compte tenu de la sécurité qui règne dans nos eaux territoriales, fruit des efforts du gouvernement



visant à développer l'économie bleue.

3. Au regard des risques inhérents à cette activité et de sa portée économique, il s'est avéré indispensable de mieux l'encadrer. Le présent décret vise à instaurer le régime de ces opérations et de leur impact environnemental.

4. Le Conseil a ensuite examiné deux projets de décret de déclaration d'utilité publique et autorisant respectivement les travaux d'extension et projet de constitution d'une réserve foncière.

5. Le premier projet de décret, relatif à l'extension de la plateforme industrielle d'adétikopé et à la construction d'infrastructures connexes, permettra une extension de la plateforme sur une superficie de 392 ha et de renforcer les actions d'industrialisation de notre pays.

6. Le deuxième projet de décret est relatif au projet de constitution d'une réserve foncière spéciale dans les cantons de Dalavé et de Kpomé (préfecture de Zio). Cette réserve, estimée à 1 177 ha, permettra à l'Etat de poursuivre ses projets de création d'habitats décents et abordables, de réaliser des ouvrages publics au profit des populations.

7. L'adoption de ces projets de décret permettra de déclencher les procédures d'indemnisation et d'expropriation en vue de sécuriser

les périmètres des sites identifiés.

II. AU TITRE DES COMMUNICATIONS,

8. Le Conseil a écouté une première communication relative à la sécurisation des anciens sites industriels du Togo ; présentée par le ministre du commerce, de l'industrie et de la consommation locale.

9. Dans la perspective de l'implantation de nouvelles unités industrielles dans les régions économiques du pays, cette communication vise à faire le point sur la situation des sites des anciennes unités industrielles ainsi que celle des parcelles nouvellement acquises en vue de leur sécurisation.

10. Le Conseil a ensuite écouté une seconde communication relative à la situation de la pandémie à la COVID-19 au Togo ; présentée par le ministre de la santé, de l'hygiène publique et de l'accès universel aux soins.

11. Dans le contexte actuel marqué par une flambée des cas de covid, la présente communication vise à faire le point de la pandémie, sur le double plan épidémiologique et vaccinal, et à faire état des mesures envisagées.

12. Il en ressort que les décès enregistrés récemment concernent essentiellement les personnes de plus de 50 ans non vaccinées. Cette tranche d'âge reste donc prioritaire dans le cadre

de la campagne de vaccination.

13. On assiste à une augmentation du nombre de cas depuis quatre semaines, après le répit des mois d'avril et de mai. Cette nouvelle vague est alimentée par l'apparition de probables variants plus contagieux et le relâchement dans le respect des mesures barrières.

14. Face à cette situation, des mesures visant à accélérer la vaccination et à renforcer le contrôle du respect des mesures édictées, notamment dans les lieux accueillant du public, ont été proposées.

15. Le Conseil a ensuite écouté une communication relative à la nomenclature togolaise des métiers et professions ; présentée par le ministre de la fonction publique, du travail et du dialogue social.

16. Dans le contexte actuel du monde du travail marqué par la globalisation, et l'émergence de nouvelles activités, la classification de la nomenclature des métiers et professions nécessite d'être actualisée afin de prendre en compte les nouveaux corps de métiers et professions.

17. Par ailleurs, cette actualisation permettra au public et aux employeurs d'uniformiser l'identification et la classification des catégories socioprofessionnelles, tant du secteur formel que du secteur

(Suite à la page 7)

Le Messenger

LE TOGO ENGAGÉ OFFICIELLEMENT DANS LA CAMPAGNE MONDIALE DE SOLIDARITÉ « HEFORSHE »

Le 23 juillet 2021 à Lomé, la Plateforme d'action du HeForShe a été lancée par la Ministre de l'action sociale, de la promotion de la femme et de l'alphabétisation, Mme Adjovi Lonlongno APEDOH-ANAKOMA.

Une cérémonie qui a été une opportunité de pouvoir expliquer aux différents acteurs qui œuvrent dans le domaine de la question du genre et de l'égalité des sexes, de quoi il en serait concrètement question au cours de cette période de campagne précitée, en vue de sensibiliser et soutenir les jeunes et hommes en faveur de la prise de décision des femmes et filles au sein des foyers, familles et communautés.

Ainsi, il sera également déployé une campagne de communication digitale multicanaux pour diffuser, disséminer et vulgariser les messages clés, concepts du HeForShe, de l'égalité des sexes et de



l'autonomisation des femmes, et de "Génération Egalité".

Dans la droite ligne de cette campagne, il est attendu de « faire participer les hommes et les garçons au combat pour l'égalité des sexes et les droits des femmes, en les encourageant à prendre des mesures contre les inégalités rencontrées par les femmes et les hommes ».

La ministre APEDOH-ANAKOMA, a indiqué que cette initiative ne « concerne pas seulement les femmes ou filles mais le

respect des droits de l'homme ». Elle y voit une occasion de « célébrer les réussites » en matière de l'égalité genre mais aussi d'œuvrer pour surmonter les « défis qui subsistent ».

La cheffe du portefeuille de l'Action sociale, de la Promotion de la femme et de l'Alphabétisation a profité à l'occasion du lancement officiel de cette campagne pour lancer un « appel à propager la bonne nouvelle de l'égalité des sexes » dans toutes les sphères de la société.

Le Représentant Résident du PNUD, Aliou Mamadou

Dia, a rassuré plus d'un de ce que, « il est temps d'agir pour que l'égalité des sexes soit une réalité ». Une conviction fort partagée par le diplomate, c'est que « l'égalité des sexes libère non seulement les femmes mais également les hommes ».

La Cheffe du gouvernement togolais, à travers un message vidéo diffusé au cours de la séance, a manifesté l'engagement de l'exécutif togolais pour cette initiative, revenant sur les différentes actions déjà menées par le Togo pour manifester son adhésion, dont entre autres, la confiance placée aux femmes au sein de l'hémicycle (elles sont 19% du nombre de députés) et concrétisée par l'élection d'une d'entre elle au perchoir, sa propre nomination à la tête du gouvernement et d'autres ministres femmes (elles sont d'après Mme la Cheffe du gouvernement, Victoire

TOMEGA-H-DOGBE, 35%), et aussi d'autres nominations de femmes à la tête d'institutions ou structures étatiques.

Pour rappel et d'après une présentation faite de cette campagne, elle s'inscrit dans un mouvement mondial auquel ont déjà adhéré plusieurs chefs d'Etat et de gouvernement dont certains de l'Afrique, tels que Paul Kagamé du Rwanda, Nana AKUFO-ADDO du Ghana et Arthur Peter MUTHARIKA du Malawi.

Il est dès lors de bon ton que le Chef d'Etat togolais, Faure Essozimna GNASSINGBÉ, rejoigne cette liste de ceux que ONU Femmes et le PNUD appellent « Les champions » en signant son engagement de « faire de l'égalité des sexes et de l'avancement des droits des femmes et des filles, une priorité institutionnelle ».

Source : horizon-news.net

LOMÉ A ABRITÉ UNE FORMATION BRIDGE DES PROFESSIONNELS DE LA CEDEAO SUR LE DÉCOUPAGE ÉLECTORAL

Une formation Bridge des professionnels de la Cedeao s'est tenue cette semaine à Lomé à l'hôtel Sarakawa. C'est le président de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) Tchambakou Ayassor qui a ouvert les travaux dudit séminaire, le 26 juillet 2021 dont le thème est : « délimitation des circonscriptions électorales ».

La formation qui prend fin le 30 juillet vise entre autres objectifs, la sensibilisation sur la délimitation des frontières en tant que facteur possible influant sur la représentation électorale. Il s'agit d'exposer les impacts et les effets de la délimitation des frontières sur le processus politique dans son ensemble, de révéler les critères de



délimitation à prendre en compte par les autorités et les institutions qui en ont la charge et d'analyser les mécanismes d'accès ou de contribution du public au processus de délimitation.

Selon le Président de la CENI, il n'est nul doute que le découpage électoral constitue une étape importante dans l'organisation du processus électoral qui peut impacter l'issue d'un scrutin à

l'instar des autres opérations.

« Le découpage électoral permet en effet la délimitation des circonscriptions électorales et ainsi, la détermination des zones de votes », a-t-il indiqué.

Aussi, pour Tchambakou Ayassor, outiller les acteurs et surtout former un corps d'experts à même de maîtriser les arcanes du découpage électoral, constitue un atout certain pour nos institutions

en charge de la conduite de ces opérations. Il a salué la CEDEAO pour son initiative d'organisation de cette session et pour le choix porté sur le Togo à cet effet.

« Que la GIZ, partenaire de toujours, également partie prenante de cette initiative en appui à la CEDEAO, trouve ici toute l'expression de notre parfaite reconnaissance », a ajouté le Président de la Ceni.

Le découpage électoral est le mécanisme par lequel le territoire national est subdivisé en circonscriptions électorales, destinées à permettre et à favoriser l'expression des citoyens par le vote.

Le Messenger

Le Messenger

LES BRÈVES

UN TROISIÈME INCUBATEUR
BIENTÔT IMPLANTÉ À KARA

Le Premier ministre, Victoire Tomégah-Dogbé, a donné ce mardi à Kara le coup d'envoi du nouvel incubateur 'Tlitou Laba' le troisième après celui de Lomé et de Dapaong.

Un projet mené en collaboration avec le PNUD, dont le représentant au Togo, Aliou Dia, était présent aux côtés du ministre du Développement à la base. "C'est un espace de créativité, d'innovation et d'entrepreneuriat pour les jeunes de la région de Kara", a déclaré M. Dia. L'incubateur formera les porteurs de projets grâce au soutien du Fonds d'appui aux initiatives économiques des jeunes (FAIEJ).

CONFÉRENCE INTERNATIONALE
SUR LE DÉVELOPPEMENT À LA BASE

Notre capitale, accueille du 29 au 30 juillet prochains une conférence internationale sur le développement à la base. Cette rencontre, une première du genre en Afrique, s'organise en collaboration avec l'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE).

TOGO-L'ONAT DÉSORMAIS PRÉSIDIÉ
PAR PEYEBINESSO LIMAZIE

L'Ordre national des architectes du Togo (ONAT) a renouvelé, en milieu de semaine dernière, au cours d'une assemblée générale électorale organisée à Lomé, son bureau directeur. Le nouveau patron de l'instance s'appelle Peyebinesso Limazie, vice-président de l'équipe dirigeante sortante. Il a été élu le mercredi 21 juillet dernier lors d'une assemblée générale électorale. « l'architecte ne doit plus être un luxe, mais un élément commun. Nous allons accompagner les communes en signalant les édifices qui sont construits sans architecte », a annoncé le nouveau président de l'ONA. Peyebinesso Limazie rassure également le gouvernement de l'accompagnement de l'Ordre nationale des architectes du Togo dans la réalisation de ses projets.

LE MESSENGER

Hebdomadaire Togolais d'Informations Générales et de Publicités

Récépissé: N° 259/21/12/04/HAAC

Directeur de Publication: Tchaboré Bouraïma

Contact: +228 90 04 71 59

E-mail: tchaboremessenger@yahoo.fr

Maison de la presse, casier N° 61

Imprimerie: RAD-GRAPHIC

ANNONCE



CENTRO S.A.



CENTRO S.A., BP:20744 Lomé-Togo
Tél.: +228 22 22 56 83 / Fax: +228 22 22 62 52
E-mail: info@centro.tg - web: www.centro.tg

PHARMACIES DE GARDE DU
26/07/2021 au 02/08/2021

ABRAHAM
Agoè Logopé-kossigan 22 50 10 00 - 92 25 99 83
AGOE-NYIVE A côté de l'Eglise Catholique
d'Agoè-Nyivé 22 25 83 38
APOTHEKA Kégué, Bd. Jean Paul II, face
siège Fédération Togolaise de Football Kégué
22 61 57 57 - 70 44 33 33
APOU ANTOINE Non loin du Lycée Assiyéyé,
en face de la Station Total Agoè Minamadou -
05 BP 495 70413612 - 96675950
ARC-EN-CIEL Agoe Telessou, à 50m du
Carrefour Margot 70425000
BON SECOURS Rue du Grand Collège du
Plateau - Cassablanca 22 45 76 74
BONTE
Route de SEGBE, Wonyomé-Adidogomé en Face
Station Sanol 96 80 09 00/ 22 50 74 31
CHARITE A coté du CEG Agoe Nyivé
22 25 12 60 - 90 65 21 90
CITRUS Attiegou Carrefour DVA, grand
contournement 70 44 59 24
CRISTAL
Boulevard Houphet Boigny 22 20 90 91
DE L'EDEN Route d'Aneho, face cité Baguida
70 42 13 98
DE LA VICTOIRE Avédji Wéssomé, Voie
douane Adidogomé- carrefour Limousine en face
de la station Sanol 70 45 74 923/ 99 80 14 09
DENIS Agoè Kové,
Carrefour Kpogli 93 08 46 40 - 70 12 35 85
ELEMAWUSSI Adetikope, Medina, Nationale
N°1, avant PIA (Plateforme Industrielle
d'Adetikope) 91663742 - 96802136
ELI BERACA
Adidogomé, Bd. du 30 Août, en face de la poste,
Imm. SIKOVIC 99 91 13 42 - 99 69 89 21
EMMAUS Agoè Assiyéyé, Route de Mission-
Tové, non loin de la Station Total Agoè Assiyéyé
70 40 25 40 - 96 80 09 12
ETOILES
10 Av. Nouvelle Marche 22 21 88 47
FRATERNITE
Hédzranawoé, près de la Polyclinique St Joseph
22 26 81 55 - 96 80 09 19
GROUPE C face Clinique Ia Victoire non loin
de l'EPP Groupe C 99 98 20 87 - 92 33 49 76
ISIS Nukafu, avenue Jean Paul II, près des
rails 70 44 83 87

JAHNAP A côté de EPP Gakli, Djidjolé-Gakli,
Immeuble Favo 22 51 22 86 / 96 80 09 29
JEANNE D'ARC Près de Marox-Renault-Star
22 22 08 01 - 90 86 40 51
KODJOVIAKOPE
Kodjoviakopé, 1112, Av. de Duisburg, Non loin
du feu tricolore 22 21 89 90 - 22 20 44 71
LA REFERENCE
Route de Kpalimé, Adidogomé Assiyéyé à côté de
Madiba 96 80 09 96/ 70 49 96 47
LE PROGRES Akodésséwa Kponou, Grand
contournement, en face de EPL Universel
70 45 86 55 - 96 80 10 00
LIBERATION
Avenue Libération prolongée 22 22 25 25
LUMIERE Rond-point Caméléon Agbalépédo -
01 BP 225 Lomé 70 43 15 49
MAWULE Bè-kpota (Anc. Pharmacie du
Rond Point Gakpoto) 70 45 91 80
MAWUNYO Route de Mission Tové, face
Oando Agoè Sogbossito 70423464
NOTRE DAME Derrière le marché
d'Hédzranawoé, Non loin de la piscine Atlantide
Hédzranawoé 96 80 10 12
ORCHIDEES LLEO 2000 22 51 30 40
PORT
Face Hotel Sarakawa 22 27 61 88 - 70 41 54 53
ROBERTSON Nyékonakpoé, 31, Av. François
Mitterrand 22 22 28 41
SOLIDARITE
Route Avedji-Vakpossito, non loin de la station
Total Totsi 22503707 - 96800976
ST PHILIPPE Sanguera, route Lomé-Kpalime,
près de Oando 90 67 33 24-99 99 80 04
TAKOE Avant la station CAP ESSO de Zongo
(côté opposé) 22 34 03 42 / 22 34 03 42
VERSEAU
Près maison Bateau Baguida 22 27 34 53
VERTE
Klikamé, Av. de la Chance, Rond Point Togocel,
face Ecole du Parti 22 25 03 26 - 91 98 50 17
YEM BLA Résidence du Bénin, Avenue Akeï
22 26 76 51 - 90 88 98 72
ZOSSIME
Zossimé, sur la route de Sanguera près du
marché de Zossimé 99 99 80 75 - 70 46 26 64

Petrolegate

LES PRESTIDIGITATEURS ONT LAMENTABLEMENT ÉCHOUÉ

obscurs à dessein afin de se faire une réelle idée de tout ce qui se racontait, se raconte et que certains esprits avaient tenté de présenter autrement.

Bref, noircir l'humain et assouvir un désir, presque une obsession.

Le travail des auditeurs et de leur rapport « *superman* » retient encore notre attention. C'est par principe de devoir que nous avons choisi au cours de cette parution de revenir sur certaines affirmations des auditeurs contenues dans ce que d'autres avaient dénommé « *Rapport provisoire d'audit à charge* ». Abusivement, nous ne saurions le dire.

Cependant, les mis en cause par ce rapport dans leurs observations avaient, sans pour autant l'insinuer, donné des cours magistraux aux inspecteurs des finances et du trésor public sur beaucoup de points.

A l'affirmation des auditeurs comme quoi, « *le CSFPPP (...) procède à la commande des produits pétroliers, à leur réception, à leur facturation et livraison aux marketers* », les mis en cause sans grand effort ont rétabli l'information en rappelant ou précisant que « *le CSFPPP procède à la commande des produits : ceci est vrai et c'est à peu près la seule chose vraie qui figure dans le rapport concernant les rôles du CSFPPP dans la chaîne d'approvisionnement en produits pétroliers au Togo* ».

Mais dire que le CSFPPP procède à la réception des produits, c'est « *une assertion est incorrecte* ». « *Une lecture plus soignée de l'ensemble des documents relatifs aux appels d'offres aurait permis aux auditeurs de constater que c'est la STSL qui procède à la réception des produits* » ont avancé les mis en cause.

Aussi, faut-il noter que contrairement à ce que les auditeurs ont avancé dans leur rapport *superman* (le CSFPPP procède à la facturation des produits aux marketers), les produits sont facturés par les



fournisseurs, par l'intermédiaire des sociétés d'intermédiation qui sont leur mandataire à cet effet.

Pour les précisions, de 2009 à 2012, cette mission a été dévolue à SHELL puis à la société LAYCON INTERNATIONAL (ci-après "LAYCON"), représentant des traders OVLAS et TRAFIGURA. De 2012 à 2016 : cette mission a été dévolue de facto au Secrétariat Technique du CSFPPP en l'absence de mandataire désigné par les fournisseurs durant cette période. De 2016 à 2020, cette mission a été dévolue aux sociétés MANAGEMENT HYDROCARBURE (ci-après "MH") et TOGO PHENIX CORPORATION (ci-après "TPC"), pour le compte des traders adjudicataires des appels d'offres sur la période (Vitol, Sahara Energy, Augusta). Pour mémoire le CSFPPP est un comité dépourvu de personnalité juridique et de patrimoine. Il ne peut donc émettre des factures. Par ailleurs, l'Etat ne facture pas les marketers.

Plus loin, les mêmes auditeurs affirmaient que le CSFPPP procède à la livraison des produits aux marketers. Une telle assertion est également incorrecte selon les mis en cause qui précisent et enseignent que « *les fournisseurs envoient à la STSL des autorisations de relâche, sur la base desquelles les marketers peuvent aller prendre livraison des produits auprès de la STSL. C'est la STSL et la STE qui procèdent à la livraison des produits aux marketers* ».

Tout est dit, clair, limpide et accessible à celui qui n'est pas borné et qui veut bien apprendre ou comprendre les enjeux.

Tout en regrettant « *que les auditeurs, après avoir constaté que le CSFPPP s'est vu confier la commande des produits pétroliers (page 4, dernier paragraphe), n'aient pas poussé le raisonnement logique de la comptabilité publique plus loin, en se posant la question des « moyens » confiés à la structure, pour accomplir une telle mission : avec quel argent, ou à défaut d'argent par quels autres moyens cette "commande" devait-elle être réalisée, étant précisé que depuis 2008 jusqu'à nos jours, l'Etat n'a pas alloué un seul centime du budget national à l'approvisionnement du Togo en produits pétroliers. Tout le temps passé, toute la documentation exhaustive mise volontiers à disposition de la mission, accompagnée de nos explications n'ont apparemment pas suffi à permettre à celle-ci d'appréhender le secteur pétrolier en général et l'exception togolaise en particulier* ».

Et dans un effort de clarification, et en vue de faciliter la compréhension des enjeux, selon les mis en cause dans leurs observations, dans le cadre du rapport définitif que les auditeurs auront à établir, il sied de donner vie à un bref historique.

Pour rappel, au Togo, le prix des produits pétroliers est réglementé

par l'Etat : l'Etat fixe les prix « *à la pompe* » (identiques sur toute l'étendue du territoire), fixe les taxes, et fixe les marges bénéficiaires des marketers.

Et jusqu'en 2008, l'approvisionnement du Togo en produits pétroliers était confié aux marketers, réunis en un groupement appelé GPP (Groupement des Professionnels du Pétrole, organisme regroupant plusieurs grandes sociétés pétrolières du monde à l'époque). Dans ce système, les membres du GPP achetaient, à tour de rôle, les produits et les faisaient venir au Togo, avec leur argent et à leurs risques et périls, vendaient les produits aux consommateurs au prix fixé par l'Etat, payaient les taxes fixées par l'Etat, et ne conservaient que leur marge. Autrement dit, le GPP intervenait comme un groupement d'achat des marketers. Selon le coût réel d'importation et le prix à la pompe fixé par l'Etat, il arrivait que leur marge réelle soit inférieure à la marge garantie par l'Etat. Dans ce cas, l'Etat devait payer la différence pour respecter son engagement envers les marketers. On a appelé cela les plus ou moins-values.

En 2008, les moins-values non payées (30 milliards de FCFA) par l'Etat ayant atteint un seuil critique pour les marketers, ceux-ci ont cessé d'importer des produits pétroliers pour le marché togolais. C'est dans ce contexte que l'Etat togolais s'est retrouvé en situation de devoir importer en urgence des produits pétroliers pour éviter une rupture d'approvisionnement. En pratique, dans le monde, l'achat de produits pétroliers par des acteurs publics ou privés a lieu de la façon schématique suivante : l'acheteur choisit un fournisseur et passe une commande, l'acheteur fournit une garantie financière au fournisseur, le fournisseur livre les produits, l'acheteur paie le fournisseur avant la livraison. En 2008 la problématique du Togo était la suivante: nous (les mis en cause maladroitement) n'avions pas de fonds disponibles dans le budget

(Suite à la page 7)

Le Messenger

Petrolegate(Suite)

LES PRESTIDIGITATEURS ONT LAMENTABLEMENT ÉCHOUÉ

de l'Etat pour acheter ces produits au comptant. Tout ce que nous pouvions proposer aux fournisseurs c'était qu'ils nous livrent, que les marketers paient les produits, et que grâce à l'argent des marketers les fournisseurs sont payés. Autrement dit, l'Etat devait trouver un fournisseur qui accepte de livrer les produits sans paiement préalable ni garantie financière bref "agbana" comme on le dit chez nous.

Par chance, le coordonnateur de l'époque ayant une excellente réputation professionnelle auprès des fournisseurs, un accord a été trouvé avec

deux fournisseurs (la société OVLAS dans un premier temps puis la société TRAFIGURA par la suite) pour approvisionner le Togo et donner sa chance à un système original d'approvisionnement qui a fait ses preuves depuis lors.

Ainsi donc et compte tenu du précédent avec le GPP, affirment toujours les mis en cause dans un exercice plus que clair, que « nos nouveaux partenaires ont logiquement exigé d'être payés sur la base d'un prix d'achat conforme aux prix des marchés internationaux et sans lien avec le prix des produits à la pompe. C'est la raison

pour laquelle l'Etat, représenté par le CSFPPP, signe avec les fournisseurs de produits pétroliers un contrat d'approvisionnement dans lequel l'Etat s'engage à payer un prix déterminé ».

« Toutefois, l'Etat n'ayant pas de ligne budgétaire et de fonds disponibles pour payer le fournisseur, la question s'est posée des garanties offertes aux fournisseurs, notamment contre les risques de fraude et de détournement. Outre l'engagement juridique de l'Etat, la solution pragmatique mise en place en 2008, et qui perdure

jusqu'à aujourd'hui, a été la suivante :

- les fournisseurs restent propriétaires des produits jusqu'à leur relâche en faveur des marketers par la STSL,
- les fournisseurs sont les seuls à pouvoir ordonner la relâche de leurs produits en faveur des marketers,
- lorsque les marketers paient les produits, les recettes dues à l'Etat sont traitées au cordon douanier de la STE et le prix dû aux fournisseurs en vertu du contrat d'approvisionnement est versé sur un compte bancaire ouvert pour le compte des fournisseurs

dans une banque de la place et non dans les comptes du Trésor Public,

- l'argent dû aux fournisseurs est ensuite transféré sur leur compte à l'étranger,

- une société d'intermédiation est mandatée par les fournisseurs pour superviser toutes les étapes entre l'arrivée des produits dans les bacs de la STSL et leur relâche aux marketers ainsi que les opérations sur le compte bancaire au Togo.

A suivre.

LM

Togo : Feuille de route gouvernementale 2020-2025 (Suite)

FAURE FIXE DES OBJECTIFS À COURT TERME

informel, sur l'ensemble du territoire national. Elle contribuera également à la réalisation du projet d'identification biométrique.

18. Le Conseil a ensuite écouté une communication conjointe relative à l'évaluation des activités des organisations non gouvernementales (ONG) au Togo ; présentée par le ministre de l'économie et des finances.

19. Compte tenu de l'évolution du contexte d'intervention des Organisations Non Gouvernementales (ONG) et de la nécessité pour l'Etat d'assurer le contrôle, la transparence et l'efficacité de leurs actions, il est apparu nécessaire d'actualiser le cadre réglementaire.

20. Il s'agira essentiellement de renforcer les résultats des interventions des ONG en les alignant sur les priorités du gouvernement. En attendant cette réforme, l'attribution et le renouvellement des agréments sont suspendus.

21. Le Conseil a ensuite écouté une communication relative au compte rendu des travaux de la

concertation nationale entre acteurs politiques (CNAP - du 19 janvier au 13 juillet) ; présentée par le ministre d'Etat, ministre de l'administration territoriale, de la décentralisation et du développement des territoires.

22. Pour rappel, la CNAP avait été mise en place par le gouvernement sur les hautes instructions du Président de la République dans le but d'organiser une concertation entre les acteurs politiques.

23. Suite à la fin des travaux, la communication visait à présenter au conseil des ministres les résultats obtenus et les propositions de réformes.

24. Saluant la bonne tenue des discussions, le conseil a félicité les différents acteurs et a pris note des propositions.

III. AU TITRE DES DIVERS,

25. Le conseil a écouté un compte rendu relatif à la sélection du Togo pour bénéficier du financement du fonds de l'initiative « Elsie » présenté par le ministre des armées.

26. La sélection de notre pays pour

bénéficier de ce fonds vient reconnaître l'engagement et les efforts du gouvernement, sous la haute impulsion du Chef de l'Etat, dans la promotion du genre au sein des formes armées togolaises. Ce « label » est un encouragement pour l'ensemble du personnel féminin des forces armées togolaises.

B. LE SÉMINAIRE GOUVERNEMENTAL

27. A la suite de ce conseil des ministres, le gouvernement a tenu un séminaire les 25 et 26 juillet afin de procéder à la revue de l'avancement de la feuille de route gouvernementale 2020-2025.

28. Ce séminaire a été l'occasion d'évaluer les 42 projets et réformes inscrits dans la feuille de route.

29. Cette revue a permis d'identifier les projets déjà achevés notamment la loi de programmation militaire ; la plateforme industrielle d'adetikope ; le code du travail. Par ailleurs, plus de la moitié des projets sont matures et en cours d'implémentation. Enfin, certains projets sont encore en phase

d'étude ou de recadrage.

30. Cette analyse a permis de constater une bonne appropriation de la feuille de route et une dynamique de mise en oeuvre collégiale.

31. Néanmoins, dans le but d'accélérer l'atteinte des résultats et de répondre aux points d'attention soulevés, Son Excellence Monsieur le Président de la République a rappelé l'exigence d'une mobilisation accrue des membres du gouvernement et des administrations. Il les a exhortés à maintenir l'esprit collégial et de solidarité qui permettra d'avoir plus d'impact au bénéfice des populations. Il a mis en exergue la nécessité de faire mieux fonctionner les instances de pilotage à tous les niveaux afin de répondre aux points d'attention soulevés.

32. Avant de lever la séance, le Chef de l'Etat a fixé des objectifs à court terme à atteindre avant le prochain séminaire gouvernemental.

Fait à Pya, le 26 juillet 2021

Le Conseil des Ministres

TOUS À L'ÉCOLE

le prêt pour payer l'école de vos enfants

Réponse en

24h*

*Jours ouvrés (Pour les renouvellements)
** Offre soumise à conditions.



www.boatogo.com



BANK OF AFRICA
BMCE GROUP



STOP COVID-19